

**PROCES VERBAL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS  
BUREAU COMMUNAUTAIRE AU CERFAV DE VANNES LE CHÂTEL**

**SEANCE DU : 06 AVRIL 2016**

**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18**

**Nombre de membres du bureau communautaire présents : 16**

**Date de convocation : 6 avril 2016                      Date d'affichage :**

L'an deux mille seize le six avril

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à VANNES LE CHÂTEL dans les locaux du CERFAV , sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé*

Secrétaire de séance : Nathalie HAMEAU - KINDERSTUTH

**Membres du bureau communautaire :**

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI			X	
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET ; Monsieur Denis GARCIA , Madame Marie Alice SKAPER

**Ordre du jour**

***1 – Développement social et solidarité***

- 1.1 – BC-2016-0844 -Demander le co financement de la CAF 54 pour le multi-accueil de BLENOD les TOUL
- 1.2 – Information sur le dernier Conseil d'Administration de la Farandole
- 1.3 - BC-2016-0845 - Accompagnement à la création du futur GIP petite enfance
- 1.4 – BC-2016-0846 - Demande des professionnels de santé de la future maison de santé d'ALLAMPS
- 1.5 – Lutte contre la discrimination

***2- Développement Economique***

- 2.1 – Projet Kaleidosco
- 2.2 – Demande de résiliation SARL RYDINATURE – atelier 2 e t bureau pépinière
- 2.3 – Présentation du CERFAV

***3 - Tourisme***

- 3.1 – BC-2016-0847 - Choix du restaurateur pour le restaurant de la base de loisirs
- 3.2 – BC-2016-0848 - Choix du prestataire pour l'étude de faisabilité du camping

***4 - Environnement***

- 4.1 – BC-2016-0849 - Unité de broyage
- 4.2 – E.P.T.B

***5 – Services aux communes***

- 5.1 – Gestion des déchets du J.D.M
- 5.2 – BC-2016-0850 - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'un bâtiment communal à GIBEAUMEIX

***6 – Moyens Généraux***

- 6.1 – BC-2016-0851 - Dotation parlementaire réservée à la Communauté de Communes

***7 – Information diverses***

## 1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

### 1.1 – BC-2016-0844 -DEMANDER LE CO FINANCEMENT DE LA CAF 54 POUR LE MULTI-ACCUEIL DE BLENOD LES TOUL

Le Vice Président chargé du développement social, rappelle la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2016 à Bagneux autorisant le transfert du lieu multi-accueil actuellement situé à Bulligny vers Blénod les Toul, à proximité immédiate du futur groupe scolaire.

Suite au transfert de la compétence "établissement d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans (hors accueil périscolaire et extrascolaire)" vers la communauté de communes, ce changement de lieu, bien qu'il nécessite la construction d'un nouveau bâtiment était devenu nécessaire afin :

- De disposer de locaux aux normes permettant l'accueil d'enfants de moins d'un an (la configuration des bâtiments de Bulligny ne permettaient pas cette transformation)
- De permettre ainsi le développement de cette structure, d'offrir deux places supplémentaires au territoire et d'optimiser le taux de remplissage.

En outre, le nouveau lieu d'implantation et la proximité avec le futur groupe scolaire situé à Blénod les Toul apporte plusieurs avantages :

- Cohérence pour les usagers du site (accessibilité et identification comme étant un lieu dédié à l'enfance)
- Mutualisation des VRD ainsi que des parkings et les conditions d'accessibilité en voiture
- Mutualisation de services support (a minima la restauration)
- Réduction des coûts de construction par les effets de seuils et économies d'échelle

Il présente le nouveau plan de financement

#### Plan de financement

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Comptes	Nature	Montant HT en €	Compte	Nature	Montant en €
164	Emprunts auprès d'établissements de crédits		1021	Fonds propres Association	
201	Frais d'établissement		1311	État FNADT Etat réserve parlementaire	<b>75 000</b> <b>15 500</b>
2053	Logiciels		1312	Région	
211	Terrains		1313	Département	
212	Agencement Aménagement terrain	57 000	1314	Commune - Intercommunalité - CCAS	<b>99 250</b>
2130	Construction Rénovation Aménagement		1318	Divers autres subventions Union européenne FEADER mes 74A	<b>47 000</b>
2131	Construction bâtiments (acquisition)	296 750	13184	Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du plan Crèche	<b>158 000</b>
21351	Travaux d'aménagement	17 310	13185	CNAF	
2154	Matériel				
2155	Outillage				
2182	Matériel de transport				
21831	Matériel de bureau	1 705			
21833	Matériel informatique				
2184	Mobilier, matériel équipement	21 985			
2188	Autres matériels				
<b>Total</b>		<b>394 750</b>			

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité

**AUTORISENT** le Président à solliciter les différents financeurs pour le projet de création d'un multi-accueil à Blénod Les Toul et notamment

- la CAF dans le cadre du Plan Crèches à hauteur de 158 000 €,
- les financements européens dans le cadre du programme FEADER à hauteur de 47 000 €,
- l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 75 000€,
- l'Etat au titre de la réserve parlementaire du député Dominique POTIER à hauteur de 15 500€

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2016.

**AUTORISENT** le financement sur fonds propres pour la partie non couverte par les subventions publiques.

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de la présente.

### 1.2 – INFORMATION SUR LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FARANDOLE

La directrice a demandé au conseil d'administration une rupture conventionnelle de son contrat de travail au 31/08/2016. Il lui reste 1 an jusqu'à la retraite et souhaite organiser son départ de manière opportune, en assurant son remplacement par l'éducatrice jeune enfant actuellement en poste.

Il faudra imaginer en accompagnement sur l'association sur la fonction de la paie sur les activités crèche et périscolaire de septembre à décembre. Puis au 1<sup>er</sup> janvier 2017, uniquement sur l'activité périscolaire qui seule persistera au sein de l'association après l'intégration de l'activité crèche par le futur GIP gestionnaire des crèches.

L'association peut se rapprocher d'une fédération de l'éducation populaire ou prendre appui sur une structure locale, en l'occurrence le GIP bien vieillir a été sollicité par l'association.

Du point de vue budgétaire la rupture conventionnelle est réalisable en septembre 2015 et dégagerait un peu de moyens financiers pour 2017. Néanmoins, cela occasionne une réorganisation de la structure 4 mois avant la fin de l'année et le versement d'une indemnité de rupture importante.

Ci-après simulation de budget produit par l'association.

<b>BUDGET CRECHE</b>	<b>2016</b>		<b>2017</b>	
	<b>2016 avec Dominique Campredon</b>	<b>2016 sans Dom de Sept à Déc</b>	<b>2017 avec Dom</b>	<b>2017 Sans Dom</b>
<b>DEPENSES</b>				
Salaires + charges	<b>191398</b>	<b>181264</b>	<b>192000</b>	<b>180300</b>
Indemnité rupture		<b>15400</b>		
Indemnité retraite			<b>5600</b>	
<b>Total</b>	<b>221638</b>	<b>226904</b>	<b>227840</b>	<b>210540</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>Subvention autres partenaires et participation des parents</b>	<b>179416</b>	<b>179416</b>	<b>186516</b>	<b>193380</b>
<b>Subvention EPCI</b>	<b>42222</b>	<b>47488</b>	<b>38548</b>	<b>17160</b>
<b>Total</b>	<b>221638</b>	<b>226904</b>	<b>227840</b>	<b>210540</b>

### 1.3 - BC-2016-0845 - ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DU FUTUR GIP PETITE ENFANCE

Dans ce cadre, il est possible de bénéficier d'un soutien financier du dispositif local d'accompagnement (validation du 25/03/16) sur une partie de la mission. L'intercommunalité complétera à hauteur de son besoin. L'intervention couvrira 4 jours sur les 12 initialement prévus et inscrit au budget prévisionnel 2016.

La mission devra étudier les deux possibilités : la création d'un GIP « établissements d'accueil du jeune enfant » et l'élargissement du GIP « bien vieillir » vers de nouvelles missions.

- La forme de gouvernance qui sera la plus adaptée pour le bon fonctionnement du GIP (composition du GIP) en conformité avec la réglementation du GIP et une présentation du modèle économique.
- La forme d'organisation et de coordination des différents services. Pour faire cette étude, ce tiers s'appuiera sur l'ensemble des ressources qui travaillent aujourd'hui dans et pour ces services : administrateurs, professionnels, élus de la communauté de commune, bénévoles mais aussi l'ensemble des partenaires privilégiés (Association Familles Rurales intercommunale par exemple) ou autorités de contrôle (Conseil départemental, ARS, CAF, PMI).

- La méthode à employer pour permettre à l'ensemble de ces services, mais aussi aux administrateurs, d'adhérer à ce projet et de s'en emparer pour éviter les résistances nuisibles, à terme, au service à la population.
- Conclusions : plusieurs hypothèses de gouvernance et de fonctionnement

La partie prise en charge par le DLA fera un zoom sur l'appui à la mesure d'impact du transfert de l'activité crèche à un GIP et mettre en œuvre un plan d'actions qui déterminera les meilleures conditions humaines et financières de pérennité des autres activités de l'association (Analyser et évaluer le modèle économique sans l'activité crèche ; évaluer les formes d'organisation et de coordination possibles entre la communauté de communes, l'association et le GIP ; identifier et définir la méthode à employer pour permettre à l'ensemble des services d'adhérer à ce projet ; identifier et définir les actions qui permettront d'optimiser le fonctionnement de l'association )

**Autoriser le président à signer une convention avec l'organisme retenu par le DLA pour compléter la mission ou à conventionner avec une ou des autres structures pour compléter les compétences.**

#### **1.4 – BC-2016-0846 - DEMANDE DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA FUTURE MAISON DE SANTE D'ALLAMPS**

Les professionnels de santé sollicitent une réduction des loyers la première année de location afin de maîtriser les frais liés au démarrage de leurs activités dans ces nouveaux locaux.

Dans l'état actuel, le loyer annuel défini est de 37 042 € HT.

Leur demande porte sur deux hypothèses :

- De 6 mois à 1 an sans loyer la première année
- Ne pas prendre en charge dans le loyer les locaux non encore occupés soit 2 bureaux faisant 50m<sup>2</sup> en tout sur 550m<sup>2</sup>.
- Les élus précisent que le bâtiment sera livré entre 10 et 12 mois, cela permet donc aux professionnels de provisionner pour démarrer dans de bonnes conditions. Par ailleurs, l'exonération d'une partie des loyers risque de créer un précédent avec le secteur économique, notamment par rapport aux locations de baux économiques pour des entreprises installées à la pépinière d'entreprise démarrant leur activité.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

**REFUSENT** d'octroyer un rabais sur loyer aux professionnels de santé pour la 1<sup>ère</sup> année de location de la Maison de Santé.

#### **1.5 – LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

Depuis 2013, le pôle social intervient au collège de Colombey dans le cadre de la lutte contre la discrimination. Nous utilisons comme support le film de Radio Canada « La leçon de discrimination » tourné en 2006. Radio Canada veut faire un reportage dix ans après, pour mesurer l'impact du 1<sup>er</sup> film. Ils viennent filmer au collège de Colombey et souhaite un entretien avec Frédéric Leclerc sur l'engagement de la communauté de communes dans cette démarche.

### **2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **2.1 – PROJET KALEIDOSCO**

Un collectif de 6 jeunes verriers recherche des locaux pour s'installer. Plusieurs bâtiments leur ont été proposés dont celui de la Maison des Artisans Créateurs qui est celui qui correspond le mieux à leurs attentes. Au démarrage de leur projet, il sera difficile de dégager des sommes importantes pour payer un loyer

Les élus du bureau communautaire sont d'accord pour autoriser le vice-président à poursuivre les négociations en vue de l'installation de ce collectif sur les bases suivante :

- Dans un premier temps, négocier sur un bail précaire (et seulement aller vers un bail commercial lorsque l'activité aura fait ses preuves)
- De partir sur une somme (loyers + charges) demandée en contrepartie de l'utilisation des locaux correspondant à l'ensemble des charges de fonctionnement du bâtiment
- D'effectuer un bilan de l'activité économique de ce lieu tous les ans
- D'étudier toutes les possibilités techniques et peu coûteuses qui permettraient aux 3 personnes travaillant actuellement sur ce site de conserver leur bureau (ou un équivalent) avec un cloisonnement entre chaque activité

## **2.2 – DEMANDE DE RESILIATION SARL RYDINATURE – ATELIER 2 E T BUREAU PEPINIERE**

La SARL Rydinature demande la résiliation du bail de l'atelier et du bureau au sein de la pépinière d'entreprise.

## **2.3 – PRESENTATION DU CERFAV**

Cette structure a été créée en 1991 suite à l'impulsion de Michel DINET dans le but de sauvegarder des compétences liées au verre sur le territoire. Le CERFAV est reconnu comme centre de formation continu, centre national d'apprentissage et Pôle national d'innovation en 1993. Son objectif est alors la sauvegarde, le développement et l'acquisition de compétences, savoir-faire et tours de main autour du verre.

En 2010, l'antenne du CERFAV à Pantin est inaugurée.

Il est alors reconnu comme animateur de la filière verre en France via l'animation de PROVER, centre de formation historique de l'industrie du verre.

En 2013/2014, la dimension recherche et animation est renforcée via l'obtention de différents labels et agréments nationaux, la signature d'une convention cadre avec l'université de Lorraine et l'ouverture du fab lab à Vannes le Châtel.

Le CERFAV est aujourd'hui l'animateur de la filière verre, au cœur du réseau de l'innovation et l'interlocuteur privilégié entre les structures publiques (région, pôle de compétitivité, ...), les artisans, PME et industrie verrière et la recherche (les laboratoires de l'université lorraine, le Pôle Régional de Transfert de Technologie de Lorraine, l'Union pour la Science et la Technologie Verrière, ...)

En 2016, le CERFAV fusionne avec la compagnie des verriers pour assurer les missions suivantes :

- La formation à la création aux techniques verrières
- La recherche et le transfert de technologie concernant les process et procédés, les propriétés du matériau verre, les applications, traitements, mises en forme et toute innovation s'appliquant au verre, de sa production à son emploi, son utilisation et exploitation
- La création artistique et l'artisanat d'art à base du matériau verre et des techniques verrières et peut être étendu à d'autres matériaux complémentaires
- La promotion de la création, de la culture et des techniques verrières, la valorisation de ces techniques et des innovations issues de la recherche, la médiation culturelle
  - o Auprès du grand public
  - o Auprès des créateurs et professionnels des métiers d'arts, des industries et des PME

Le CERFAV, dont la renommée est internationale, est souvent méconnu des habitants du territoire. Aussi, il est convenu d'en faire une présentation lors d'un prochain conseil communautaire;

## **3 - TOURISME**

### **3.1 – BC-2016-0847 - CHOIX DU RESTAURATEUR POUR LE RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS**

*Vu les dossiers de candidatures,*

Le Vice- président présente les 3 équipes qui ont déposé un projet de candidature pour l'exploitation sous forme de bail dérogatoire du restaurant de la Base de loisirs de Favières :

- Equipe 1 : Messieurs HAINZELIN/ DARDENNE
- Equipe 2 : Messieurs ZAIDI/LOUAR
- Equipe 3 : Monsieur COTTEL

Le tableau d'analyse est joint en annexe, après avoir pris en compte cette analyse sur les critères suivants :

- Compétence gestion
- Expérience restauration
- La restauration proposée
- L'animation
- Le développement commercial
- Le partenariat avec la CC
- Les produits locaux
- Les emplois locaux
- La motivation
- La société d'exploitation
- Le permis d'exploitation.

Après analyse des candidatures, les élus du bureau communautaire et après en avoir délibéré,

**DECIDENT** de retenir l'équipe 3 représentée par M.Bruno COTTEL gérant du restaurant la table d'Alex à Richardménil (SARL LORENZO).

**AUTORISENT** le président à signer le bail de location dérogatoire à compter de 01 juin 2016 et jusqu'au 04 septembre 2016 pour offrir une restauration sur le site lors de la saison estivale 2016 avec un loyer de 1000€ HT/mois avec la SARL LORENZO pour la gestion du restaurant de la base de loisirs ainsi que tout document découlant de la présente décision.

### 3.2 – BC-2016-0848 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DU CAMPING

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2016, il a été envisagé d'engager une étude de faisabilité pour la création d'un camping sur la Base de Loisirs de Favières.

Une consultation simplifiée a été menée pour le projet d'étude de faisabilité de création d'un camping sur la base de loisirs de Favières.

Malgré l'étude menée par la Maison du tourisme en 2012, il était en effet important d'actualiser les données sur l'état du marché et aussi d'approfondir certains points de la faisabilité technique et économique qui étaient insuffisamment examinés.

Sur 4 bureaux d'études spécialisés qui ont été consultés, 2 seulement ont candidaté. Il s'agit de PRO TOURISME et de MLV Conseil. Un tableau d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau pour cette mission d'étude pour laquelle il a été prévu une enveloppe de 15 000 € TTC au BP 2016.

Candidat	Prix TTC de la prestation - note sur 60	Références - note sur 20	Méthodologie proposée - note sur 10	Compétences et qualifications - note sur 10	pièces admi.	note globale sur 100	classement	Observations particulières
MLV Conseil	14 460 € - 60	18	8	10	OK	96	1	Le candidat a plus de références dans les études de création de campings ex nihilo, dont plusieurs récentes en Lorraine. Méthode répondant aux objectifs de l'étude avec une variante : l'analyse de l'opportunité se fait à partir du "camping idéal". 13 jours et 3 réunions pour réaliser l'ensemble de la mission
PRO Tourisme	18 780 € - 46	16	10	10	OK	82	2	Méthodologie un peu plus poussée et qui répond bien aux attentes. Approche des modes de gestion un peu plus mis en avant mais ne correspond pas à un élément du cahier des charges. 23,75 jours de travail et 5 réunions mais peu de lisibilité sur les réunions et intérêt des 2 réunions sup pose question.

Après lecture du document, et après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

**DECIDENT** de retenir l'offre présentée par le cabinet MLV CONSEIL pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le camping de la Base de Loisirs de Favières pour un montant de 14 460 € TTC

**AUTORISENT** le président à signer le marché de prestations de services pour lancer l'étude de faisabilité avec le cabinet retenu.

**AUTORISENT** le Président à solliciter des subventions auprès des différents financeurs et notamment le Conseil Départemental et le Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à hauteur de 4 338 €, soit 30% du montant, au titre de la politique régionale d'appui aux territoires.

## 4 - ENVIRONNEMENT

### 4.1 – BC-2016-0849 - UNITE DE BROUAGE

Le vice-président rappelle la délibération du bureau communautaire du 2 décembre 2015 actant l'achat d'une unité de broyage afin d'optimiser la gestion des plateformes de compostage. Cet investissement se situe dans l'objectif :

- De maintenir un service de proximité auprès de la population (réseau de 13 plateformes de compostage sur le territoire)
- D'éviter l'engorgement de la déchetterie (les personnes venant déposer les déchets verts sur les différentes plateformes ne les déposent pas en déchetterie)
- De maintenir un coût de gestion de traitement des déchets verts raisonnable (et du même ordre de ce que factureraient des entreprises privées sur une gestion plus traditionnelle)
- De proposer du compost en libre accès à la population

- De s'inscrire dans la dynamique TEPOS (Territoire à Energie POSitive) portée par le Pays Terres de Lorraine
- De se doter d'un équipement autorisant une expérimentation de valorisation énergétique des branchages avec les communautés de communes voisines.

Il présente le plan de financement réactualisé :

		Montant	
Dépenses			
	HT	TTC	
broyeur	56 500,00 €	67 800,00 €	
tracteur avec chargeur	49 000,00 €	58 800,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>105 500,00 €</b>	<b>126 600,00 €</b>	
Recettes			
ADEME (55 %ht sur l'ensemble)	58 025,00 €		
Agence de l'Eau Rhin Meuse (25% sur broyeur)	14 125,00 €		
Feader - programme LEADER	13 000,00 €		
Région CADT (15% sur le total)	0,00 €		
Cc Pays de Colombey et du Sud Toulinois	20 350,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>105 500,00 €</b>		

Après avoir délibéré, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité

**CONFIRMENT** le choix d'achat d'une unité de broyage pour un montant de 105 500 € HT.

**AUTORISENT** le Président à inscrire le montant prévisionnel à hauteur de 135 000 € au BP 2016

**AUTORISENT** le Président à solliciter une aide financière auprès des financeurs potentiels, à savoir :

- l'Europe sur le programme LEADER pour un montant de 13 000 €
- l'ADEME pour un montant de 58 025 €
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un montant de 14 125 €

**AUTORISENT** le financement sur fonds propres pour la partie non couverte par les subventions.

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents découlant de la présente décision.

#### 4.2 – E.P.T.B (Etablissement Public Territorial de Bassin)

L'EPTB couvre les bassins versant de la Meurthe et du Madon et concerne 600 000 habitants.

Son action protera essentiellement sur la prévention des inondations de bâtiments, mais nécessitera des investissements importants (environ 100 millions d'euros sur une dizaine d'année)

L'EPTB, actuellement constitué sous la forme d'une entente entre les départements de Meurthe-et-Moselle et de Meuse devra se transformer en syndicat mixte avec les communautés de communes concernées (dont celle du Pays de Colombey et du Sud Toulinois). Nous aurons donc à nous prononcer sur cette adhésion d'ici quelques mois.

Le VP propose de faire intervenir en amont de cette décision la présidente de l'EPTB en conseil communautaire afin de présenter plus précisément les missions de l'EPTB et l'intérêt ou non d'y adhérer.

### 5 – SERVICES AUX COMMUNES

#### 5.1 – GESTION DES DECHETS DU J.D.M

Le VP propose, que comme l'an passé, la COVALOM prenne en charge les déchets générés par le JDM. Le montant global est d'environ 5 000 € qui seront répartis entre les 2 communautés de communes actionnaires.

#### 5.2 – BC-2016-0850 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL A GIBEAUMEIX *Monsieur Denis KIEFFER est sorti de la salle et n'a pas participé pas au débat, ni au vote pour cette délibération*

*Nombre de votants : 15*

La commune de Gibeauveix sollicite la communauté de communes pour faire appel à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation d'un bâtiment situé en section D 362, 7 rue de l'Eglise. Il s'agit de la reconstruction d'un bâtiment comprenant un ensemble composé d'une mairie, d'une salle polyvalente et de logements communaux.

Afin de mettre en place cette demande, il convient de fixer les modalités et les interventions dans le cadre d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette convention prévoit les modalités financières, notamment de rémunération :

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire (la communauté de communes) percevra une indemnisation correspondant au remboursement des frais de structure, sur la base d'un forfait horaire de 25 €/heure.

Les missions confiées à la délégation de maîtrise d'ouvrage

1) Missions conseils aux communes comprenant, étude de faisabilité avec esquisse financière.

Si suite donnée à la pré-étude :

2) AMO complète avec recherche financements, appels d'offres MO, suivi dossier MO, appel d'offres entreprises et assistance phase chantier, suivi factures etc...

L'indemnisation du mandataire sera perçue en 4 versements :

- Un premier versement calculé sur le montant prévisionnel des travaux en phase programme représentant 25% de la rémunération.
- Un deuxième versement calculé sur le montant des travaux selon l'Avant-Projet Définitif du maître d'œuvre représentant 25% de la rémunération. Deuxième paiement qui comprendra une régularisation sur le 1er versement, en cas de différentiel entre le montant prévisionnel et le montant de l'opération après consultations.
- Un troisième versement de 25% sera calculé sur le coût des travaux qui résulte de contrats de travaux passés par le maître de l'ouvrage
- Le solde de la rémunération calculé sur le décompte définitif des contrats de travaux.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

**ACCEPTENT** la délégation de maîtrise par le mandant, la commune de Gibeauveix auprès de la Communauté de Communes (en qualité de mandataire) pour la reconstruction d'un bâtiment, comprenant un ensemble mairie, salle polyvalente et logements auprès du mandant.

**VALIDENT** le forfait horaire de rémunération de la Communauté de Communes à hauteur de 25 €/h.

**AUTORISENT** le Président à signer la convention de mandat et tout autre document nécessaire à la présente décision.

## 6 – MOYENS GENERAUX

### 6.1 – BC-2016-0851 - DOTATION DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2016

Le Vice Président chargé du développement social, rappelle la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2016 à Bagneux autorisant le transfert du lieu multi-accueil actuellement situé à Bulligny vers Blénod les Toul, à proximité immédiate du futur groupe scolaire.

Il présente le nouveau plan de financement

#### Plan de financement

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Comptes	Nature	Montant HT en €	Compte	Nature	Montant en €
164	Emprunts auprès d'établissements de crédits		1021	Fonds propres Association	
201	Frais d'établissement		1311	État FNADT État réserve parlementaire	<b>75 000</b> <b>15 500</b>
2053	Logiciels		1312	Région	
211	Terrains		1313	Département	
212	Agencement Aménagement terrain	57 000	1314	Commune - Intercommunalité - CCAS	<b>99 250</b>
2130	Construction Rénovation Aménagement		1318	Divers autres subventions Union européenne FEADER mes 74A	<b>47 000</b>

2131	Construction bâtiments (acquisition)	296 750	13184	Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du plan Crèche	<b>158 000</b>
21351	Travaux d'aménagement	17 310	13185	CNAF	
2154	Matériel				
2155	Outillage				
2182	Matériel de transport				
21831	Matériel de bureau	1 705			
21833	Matériel informatique				
2184	Mobilier, matériel équipement	21 985			
2188	Autres matériels				
<b>Total</b>		<b>394 750</b>			

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité

**AUTORISENT** le Président à solliciter les différents financeurs pour le projet de création d'un multi-accueil à Blénod Les Toul et notamment

- la CAF dans le cadre du Plan Crèches à hauteur de 158 000 €,
- les financements européens dans le cadre du programme FEADER à hauteur de 47 000 €,
- l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 75 000€,
- l'Etat au titre de la réserve parlementaire du député Dominique POTIER à hauteur de 15 500€

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au BP 2016.

**AUTORISENT** le financement sur fonds propres pour la partie non couverte par les subventions publiques.

**AUTORISENT** le Président à solliciter la réserve parlementaire 2016 à hauteur de 15 500€

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de la présente.

## 7 – INFORMATION DIVERSES

Dates des prochains bureaux et conseils communautaires

### *Ordre d'arrivée des délibérations de la séance*

- |  |
|--|
| <p>1.1 – BC-2016-0844 - Demander le co financement de la CAF 54 pour le multi-accueil de BLENOD les TOUL<br/> 1.3 - BC-2016-0845 - Accompagnement à la création du futur GIP petite enfance<br/> 1.4 – BC-2016-0846 - Demande des professionnels de santé de la future maison de santé d'ALLAMPS<br/> 1.5 – Lutte contre la discrimination<br/> 3.1 – BC-2016-0847 - Choix du restaurateur pour le restaurant de la base de loisirs<br/> 3.2 – BC-2016-0848 - Choix du prestataire pour l'étude de faisabilité du camping<br/> 4.1 – BC-2016-0849 - Unité de broyage<br/> 5.2 – BC-2016-0850 - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'un bâtiment communal à GIBEAUMEIX<br/> 6.1 – BC-2016-0851 - Dotation parlementaire réservée à la Communauté de Communes</p> |
|--|

Levée de séance 11 h 30

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Philippe PARMENTIER

